

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous
convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu
le jeudi 28 mai 2009, à 20 heures, à la Maison communale

Objet :

~
CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30.04.2009**
2. **Avis sur le compte 2008 des Fabriques d'Eglise de :**
 - A) Florenville
 - B) Sainte-Cécile
3. **Approbation du compte 2008 de l'asbl Centre sportif et de loisirs de Florenville**
4. **Garantie emprunts contractés par Vivalia**
5. **Réduction des fonds propres d'Interlux**
6. **Convocation aux Assemblées générales ordinaires du 08.06.2009 – Approbation des points portés à l'ordre du jour :**
 - A) Télélux –
 - B) Interlux
 - C) Sofilux
7. **S.W.D.E. – Désignation d'un représentant du Conseil communal au sein du Conseil d'exploitation de la succursale Lesse-Ourthe-Semois et au sein de l'Assemblée générale**

pour les télécommunications

- 9. Marché de fourniture de gasoil de chauffage -
Approbation du cahier des charges et des conditions -
Fixation du mode de passation du marché**
- 10. Dégâts du gel aux voiries - Désignation d'un auteur de
projet, d'un surveillant et d'un coordinateur sécurité de
chantier - Ratification de la décision du Collège**
- 11. Règlement complémentaire sur le roulage -
Modification zone 30 à Sainte-Cécile**

	Par le Collège,	
La Secrétaire,		Le Bourgmestre ff,
 R. Struelens		 E. Schloremberg